

# Conseil de gestion du 03 Juillet 2023

## Délibération n° 2023-CG-07

Bastia, le 03 Juillet 2023

### Approbation du compte rendu de la séance du 3 Avril 2023.

- VU le code de l'environnement, notamment ses articles L. 334-4 et R. 334-1, R. 334-2, R. 334-3 et R.334-31 ;
- VU le décret n°2016-963 du 15 juillet 2016 portant création du Parc naturel marin du cap Corse et de l'Agriate ;
- VU le décret n°2022-1422 du 10 novembre 2022 modifiant le décret n°2016-963 du 15 juillet 2016 portant création du Parc naturel marin du cap Corse et de l'Agriate ;
- VU l'arrêté inter préfectoral n°041/2023 du 20 mars 2023 portant nomination au conseil de gestion du Parc naturel marin du cap Corse et de l'Agriate ;
- VU les propositions formulées par les organes délibérants des collectivités territoriales ou groupements de collectivités et par les personnes morales composant le conseil de gestion du Parc naturel marin du cap Corse et de l'Agriate, suite aux modifications intervenues dans la composition de leur représentation ;
- VU le règlement intérieur du Parc naturel marin du cap Corse et de l'Agriate,

Considérant que le quorum est atteint et que le conseil de gestion peut valablement délibérer,

**Après en avoir délibéré :**

### Article 1 :

**Le conseil de gestion approuve à l'unanimité :**

- Le compte-rendu de la réunion du conseil de gestion du 03 avril 2023 est approuvé à l'unanimité après avoir pris en compte les remarques de l'association pour l'étude

écologique du maquis et des autres milieux naturels.

## Article 2 :

Le directeur de l'Office Français de la Biodiversité est chargé de l'application de la présente délibération qui fera l'objet des mesures de publicité prévues par l'article R. 334-15 du code de l'environnement et notamment de la publication au recueil des actes administratifs de l'Office.

U Presidente di u Parcu naturale marinu  
di u Capicorsu è di l'Agriate  
M. Gilles SIMEONI.





Compte-rendu de la réunion  
Du Conseil de gestion

Du 3 Avril 2023

Salon d'honneur  
Collectivité de Corse - Bastia

Étaient présents :

**Commissaires du gouvernement :**

- Gilles BOIDEVEZI, Préfet maritime
- Michel PROSIC, Préfet de Haute-Corse

**Représentants de l'État et de ses établissements publics :**

- Grégoire CHAVIGNOT
- Riyad DJAFFAR
- Constance FABRE PETON
- Tina LOUSTALOT
- Marc MICHEL
- René DEGIOANNI

**Représentants des collectivités territoriales et de leurs groupes compétents :**

- Gilles SIMEONI
- Guy ARMANET
- Francis MAZOTTI
- Marie Thérèse MARIOTTI
- Jeanne CALLIER-VEYRES
- Nicolas QUILICI
- Jean-Paul GUERRIERI
- Paul COSTA
- Marc TOMI accompagné de son suppléant Christian TOMI
- Ange-Pierre VIVONI
- Gérard ROMITI

**Représentant de l'organisme gestionnaire de la réserve des îles du Cap :**

- Joseph MAGNAVACCA

**Représentants des organisations représentatives des professionnels :**

- Daniel DEFUSCO
- Jean-Christophe GENNA
- Laurent BRIANCON
- Denis DELLAMONICA
- Sylvain CAMPOS
- Maud VIALE
- Louis AZARA
- Christophe PAGLIAI
- Sauveur MASCIA
- Pierre-Jacques DE BERNARDI

- Charles-Guillaume COSTA
- Don Louis CIPRIANI

**Représentants des organisations locales d'usagers de loisirs en mer :**

- Daniel BURON
- Éric VALERY
- Charles VIALE
- Philippe PICCOLI
- Jean-Jacques RIUTORT
- Claude BOULANGER
- Jean-François DE MARCO

**Représentants des associations de protection de l'environnement et du patrimoine culturel :**

- Christian NOVELLA accompagné de sa suppléante Michelle FERRANDINI
- Anne-Claire VIALE
- Jean-Paul COLOMBANI
- Jean-Valère GERONIMI accompagné de sa suppléante Céline LABBE
- Jean Marcel VUILLAMIER

**Personnalités qualifiées :**

- Denis JOUFFROY
- Éric DURIEUX
- Alexandre VELA

**Personnalités qualifiées ayant donné procuration :**

- Franca CIBECCHINI
- Cathy CESARINI

**Étaient excusés :**

- Jean-Martin MONDOLONI
- Anne-Laure SANTUCCI
- Pierre SAVELLI
- Sébastien RIALLAND
- Pascal TROJANI
- Isabelle MURZILI
- Denise VIALE
- Cathy CESARINI
- Franca CIBECCHINIO
- Virginie SERAFINI

**Invités :**

- Éric HANSEN, directeur interrégional OFB PACA / CORSE

**Équipe du parc naturel marin du Cap Corse et de l'Agriate présente**

- Madeleine CANCEMI, directrice déléguée
- Marlène SAVELLI
- Franck SECONDI

- Nicolas TOMASI
- Laurent RICQUIERS
- Lucie ESPOSITO
- Louise FREYBURGER
- Anouk LAURENT
- Robin LAGARRIGUE

## **Sommaire**

1. Approbation du compte rendu de la séance du 28 Novembre 2022.....	9
2. Approbation du règlement intérieur.....	9
3. Election du Président du Parc naturel marin du Cap Corse et de l'Agriate.....	10
4. Election des Vices Présidents du Parc naturel marin du Cap Corse et de l'Agriate.....	10
5. Election des membres du bureau du Parc naturel marin du Cap Corse et de l'Agriate.....	11
6. Présentation du Programme d'actions 2023.....	12
7. Questions diverses.....	27

**Quorum : 47**

**Ouverture de séance : 14h14**

Le président Gilles SIMEONI ouvre la séance. Il salue les membres de l'assemblée présents ainsi que la directrice et les personnels du Parc naturel marin. Il rappelle que c'est pour installer le Parc marin dans sa nouvelle composition qu'a lieu l'Assemblée générale du jour.

Le Préfet de Haute-Corse, Michel PROSIC souligne l'importance du moment, et ajoute qu'il faut aussi élire un nouveau président du conseil de gestion. Il estime que la présence massive des membres (45 sur 49 dont deux procurations) montre l'importance du Parc pour l'île et la conscience de son rôle. Cette forte représentation assurera aussi une légitimité très forte au futur président.

Au-delà de ces installations essentielles, le programme d'action 2023 qui sera présenté et voté donnera corps à l'action du parc, et donnera du sens à la présence des membres de l'assemblée.

Aujourd'hui, le parc occupe un rôle essentiel. Il est aussi très visible. Monsieur le Préfet rappelle que les membres du conseil de gestion doivent être les porte-parole du Parc. Ils devront aussi le transmettre, demain, aux générations suivantes dans les meilleures conditions possibles.

Le Préfet Maritime, Gilles BOIDEVEZI souligne lui-aussi l'assistance très nombreuse. Il considère que les parcs nationaux et les parcs marins tirent vers le haut la gestion de l'environnement mais aussi des usages. Il est important d'être exemplaire sur un certain nombre de sujets, pour l'ensemble des AMP de la façade méditerranéenne.

Le président Gilles SIMEONI précise que Anne-Laure SANTUCCI et Michel MURACCIOLE, délégué du Conservatoire du littoral, sont excusés. Franca CIBECCHINI et Catherine CESARINI ont donné procuration.

Madame Madeleine CANCEMI procède à l'appel et rappelle le déroulement de la séance.

Elle rappelle ensuite que seront élus aujourd'hui le président du conseil de gestion, les six vice-présidents et les onze membres du bureau. Concernant le bureau, elle précise qu'il est d'office composé du président et des vice-présidents.

Le président et les vice-présidents sont élus parmi tous les membres du conseil de gestion, à la majorité absolue. Le président est élu à bulletin secret, tandis que les vice-présidents peuvent être élus à main levée s'ils sont seuls à se présenter dans leur catégorie. Dans le cas contraire, il faut passer par les urnes. Les membres du bureau sont élus dans leur catégorie, à la majorité relative et, si l'assemblée le souhaite, à main levée.

N'ayant discuté avec personne de ces élections, Monsieur SIMEONI ne pense pas qu'une stratégie ait été préparée. Il propose donc que Madame CANCEMI termine la présentation technique, pour que chacun ait à l'esprit les attributions des présidents et vice-présidents, le cadre règlementaire, les fonctions du bureau, la périodicité des réunions etc. Le cas échéant, une petite suspension de séance pourra permettre de regarder qui souhaite faire quoi, quelles sont les disponibilités des uns et des autres, et d'essayer de construire, par la discussion d'abord, une assemblée la plus équilibrée possible, chacun ayant bien à l'esprit les implications en termes de disponibilités, de charge de travail etc. Ensuite, s'il y a plusieurs candidatures sur tel ou tel poste, les membres iront au vote sans difficulté.

Monsieur SIMEONI désigne Madame CANCEMI comme secrétaire de séance, les deux commissaires du gouvernement comme assesseurs, et deux scrutateurs chargés de vérifier le bon déroulement des élections : Monsieur MAZOTTI et Monsieur QUILICI.

Madame CANCEMI précise que les six vice-présidents ont le même pouvoir, et qu'ils remplacent le président en son absence. C'est le président qui choisit au cas par cas lequel de ses vice-présidents le remplacera. Le bureau se réunit trois à quatre fois par an, il vote également les subventions (puisque le

conseil de gestion a délégué au bureau la possibilité de voter les subventions), sachant que c'est un vote sur le fond et non pas un vote budgétaire. Le bureau suit également tous les avis du parc, sauf les avis conformes.

Les membres du bureau sont bien sûr présents sur le terrain, ils font passer les messages du Parc marin dans le territoire, comme tous les membres du conseil de gestion mais peut-être de manière encore plus impliquée.

Le président SIMEONI, candidat à sa succession, précise le sens de sa candidature et fait un bref récapitulatif de ce qui s'est passé depuis que le parc a été institué. La décision de créer le Parc était antérieure à 2015 mais elle est intervenue officiellement le 15 juillet 2016 dans un climat général d'incertitude sur la place que pourraient avoir ces nouveaux outils dans le paysage institutionnel global. Il y avait beaucoup d'attentes, des compétences importantes, un territoire extrêmement large mais des moyens humains et budgétaires qui, à l'époque, restaient très faibles et notoirement insuffisant. C'était du moins le constat partagé par l'ensemble des parcs marins.

L'action menée par les membres du conseil de gestion pour la partie « conceptualisation », et par l'équipe du parc naturel marin sous l'autorité de sa directrice madame CANCEMI et d'un certain nombre d'agents, dont certains sont là depuis le début, a été double. D'abord, une action générale, en concertation et en solidarité avec l'ensemble des parcs naturels marins, pour essayer de renforcer les moyens et nous permettre d'exercer véritablement nos prérogatives. Deuxièmement, une action plus spécifique : essayer, en Corse, troisième île de Méditerranée, dotée de ressources exceptionnelles en termes de biodiversité, et qui a vocation à se positionner comme un territoire pionnier et exemplaire en matière de développement durable, de protection de la biodiversité, de développement économique et social dans une logique de durabilité, de faire en sorte que ce parc s'inscrive dans cette vision d'ensemble, et essayer de la faire partager le plus largement possible.

Au moment où il va représenter sa candidature et expliquer pourquoi, il souhaite faire une présentation en forme de bilan, qui n'est pas exhaustif mais qui est peut-être aussi par certains aspects, à compléter et à critiquer. Il lui semble cependant que, globalement, sur les deux premiers volets qu'il vient d'évoquer, l'action du Parc a été efficace et positive. En effet, sur le volet du renforcement des moyens financiers et humains, il rappelle qu'au début l'équipe du Parc était constituée de cinq personnes autour de la directrice, et qu'aujourd'hui l'effectif est de vingt agents, dont quatorze à durée indéterminée, ainsi qu'un certain nombre de Services civiques, qu'il salue. Le président conclut en disant qu'on a réussi à élargir l'équipe même si elle reste en deçà des besoins.

Le président SIMEONI rappelle qu'il a été désigné par ses homologues pour conduire la délégation des parcs marins qui a mené les discussions avec les ministres successifs. Il y a eu une écoute, mais ça n'était pas évident, dans un arbitrage interministériel qui n'était pas gagné d'avance. « D'ailleurs, nous avons été jusqu'à dire que si nous n'étions pas entendus, cela irait jusqu'à remettre en cause l'existence même des parcs naturels marins puisqu'on ne peut pas nous demander de créer du consensus autour d'un outil, réussir à le faire puis être totalement privés des moyens de réussir. Il suffit de se rappeler que nous avons un bateau pour ce qui est du contrôle des activités nautiques, mais qu'avec une surface de 8000 km<sup>2</sup> c'est pratiquement irréalisable », estime-t-il.

« Nous avons donc triplé le budget en quatre ans, ajoute Monsieur SIMEONI, passant de 490 000 euros à 1 500 000 euros, et on a eu, de façon ponctuelle mais significative, l'aide du plan de relance qui a notamment permis de réaliser de grandes expéditions, sur les anneaux de coralligènes, des formations uniques au monde ; nous avons aussi eu le soutien de la Principauté de Monaco, et nous avons engagé la stratégie de mouillage du Parc, question-clé, y compris à l'échelle de la Corse, sur laquelle on a encore à améliorer la logique d'ensemble de nos dispositifs.

Au-delà de ces aspects humains et budgétaires, nous avons également travaillé sur le deuxième volet : quelle place pour le Parc naturel marin du Cap Corse et des Agriates dans notre vision globale ? Tout d'abord nous avons réussi à faire en sorte que ce parc marin, dans son fonctionnement, corresponde à sa surface géographique. Au début, nous avions peur que ce ne soit que le Parc naturel marin « du cap

Corse », mais c'est aujourd'hui aussi celui des Agriates, avec une forte implication de tous les usagers de la mer, de la façade ouest jusqu'à la Balagne. Ce qui est important c'est aussi que nous avons réussi à créer une véritable « culture commune » de l'institution, en mettant autour de la table l'ensemble des acteurs, y compris lorsqu'ils peuvent être dans une logique d'absence de discussion et de non convergences, voir d'antagonismes d'intérêts au départ. Je pense notamment à la conciliation entre la protection de la biodiversité et l'activité professionnelle de la pêche. L'actualité récente nous a montré que la pêche est encore souvent insuffisamment considérée, au plan européen, peut-être au plan national et en tous cas en Corse. Je rappelle qu'on est sur des échelles artisanales, mais avec un vrai savoir-faire, une histoire et quelques centaines de familles, voire plus, qui cherchent à vivre dignement de cette activité. Pour nous, sachant aussi l'histoire du Cap Corse, première terre marine dans l'histoire de notre île, il était important que ces pêcheurs soient pleinement intégrés dans les réflexions et dans l'action de notre Parc naturel marin. On a vu aussi la vivacité des réactions lorsqu'à un moment donné, certains ont cru comprendre que le Parc naturel marin équivaldrait à une absence de pêche de loisirs et à une régulation extrême. Il est apparu évident qu'il y avait ce besoin de discussion, et je crois qu'aujourd'hui, même si tous les problèmes ne sont pas réglés, loin de là, on a au moins créé l'espace pour qu'ils puissent être posés, et pour que des réponses fortes et communes soient apportées. C'est quelque chose d'important à préserver. »

« Il est également important d'intégrer cet outil dans une vision beaucoup plus large », estime Monsieur SIMEONI. Il se dit heureux que l'association *Petre Scritte* soit présente, car la dimension éducative, la dimension de transmission, la dimension historique, la dimension culturelle, la dimension de citoyenneté, la dimension de dire aussi qu'un parc marin c'est à la fois l'espace maritime mais aussi l'espace terrestre sont essentielles... Je crois que de ce côté-là, on a engagé une dynamique puissante. »

« Je veux dire aussi que dans ce conseil de gestion, de façon systématique, l'ensemble des partenaires institutionnels ont été présents au plus haut niveau. La présence du Préfet de Haute-Corse a été quasi-systématique, le Préfet maritime, par delà les zones, a toujours été présent et aidant, dans toutes les situations. La Direction de la mer et du littoral est réunifiée à l'échelle de la Corse, cela montre que l'État a vocation à être encore plus efficace, et en allant un peu plus loin, je pense que ce qui a été fait au niveau des services de l'état a vocation à inspirer la collectivité de Corse. Aujourd'hui, Office de l'environnement de Corse a largement la main sur les politiques européennes, notamment le FEAMP mais il nous faut une véritable politique de la mer et je crois que la collectivité de Corse, institutionnellement, n'est pas organisée. En effet, il n'a pas de direction maritime au niveau de la Corse, et cette carence traduit aussi une absence de vision politique globale. Au moment où la souveraineté maritime est pour tous les états un enjeu majeur, au moment où la Méditerranée est plus que jamais un espace en danger, un espace de tensions, que ce soit au niveau micro ou macro stratégique je pense que la Corse, une île dotée de 1000 km de côtes, et à fortiori une Collectivité de Corse autonome, ne peut pas se passer d'une vraie vision en termes de politique publique, à porter bien sûr et à harmoniser avec les services de l'État.

Les aires marines protégées charrient aujourd'hui, directement ou indirectement, l'essentiel des débats brûlants, que ce soit en termes de protection ou en termes d'activités économiques. On a vu la mobilisation, par rapport à un texte européen, qui, s'il était appliqué en l'état, aurait des conséquences dramatiques pour la pêche en Corse... Le Parc naturel marin du Cap Corse et des Agriates est donc au cœur de quelques-unes des problématiques essentielles, rappelle Monsieur SIMEONI qui conclut : « Je terminerai en disant, et je le dis sous le couvert du président de l'OEC et de ma collègue et amie Marie-Thérèse MARIOTTI, de l'Assemblée de Corse, qu'aujourd'hui, comme vous le savez, il y a une volonté forte, semble-t-il partagée par l'État, d'envoyer, si possible dès cette saison, des signaux forts en termes de régulation et de lutte contre la surfréquentation. Un exemple topique est donné dans le Parc marin avec une volonté de réguler les accès terrestres et maritimes notamment aux plages du *Lotu*, de *Saleccia*, et de *Malfalcu*. Cela se fait avec le Conservatoire du littoral, et en concertation indispensable avec les communes et intercommunalités concernées. Je pense qu'il faut envoyer ces messages-là.



Cependant, le Parc marin n'a pas à porter seul ces problématiques. Nous aurons cet été des expériences et des décisions innovantes, par exemple à *Scandola*. Nous sommes également en train de travailler sur les *Lavezzi*, et puis, à l'intérieur de la Corse, à *Bavella*, où nous entendons vraiment réguler, l'accès au massif, et également la *Restonica*, toujours en concertation avec l'ensemble des acteurs. Cela véhicule aussi une vision globale du développement économique mais au-delà même, une vision de la relation des femmes et des hommes avec leur territoire.

Pourquoi solliciter à nouveau votre confiance pour continuer à exercer cette présidence, au moins pour les temps à venir ?

Nous avons fait beaucoup en termes de sécurisation des moyens budgétaires et humains, et la vie du Parc marin en tant qu'institution est garantie. Mais il nous reste une étape à franchir pour lui donner vraiment les moyens qu'il mérite afin d'aller au bout de l'exercice des prérogatives qui sont les siennes. Il y a un double enjeu, en interne, y compris dans cette nouvelle composition élargie du conseil de gestion, et c'est un peu la problématique de la Corse à échelle réduite : même s'il y a des tensions, des désaccords, il faut que l'on trouve des voies partagées avec des choix politiques forts, débattus de façon démocratiques et assumés. Il y a aussi un enjeu externe : nous allons recevoir le 31 mai l'ensemble des présidents des Parcs naturels marins de France. Il me semble que le Parc naturel marin du Cap Corse et de l'Agriate fait aujourd'hui figure de modèle, de locomotive pour tous les Parcs. Nous pouvons en être légitimement fiers. Il faut continuer à avoir ce rôle, cette dynamique d'entraînement, au moment où d'autres arbitrages vont devoir être faits. J'ai envie de continuer à le faire, avec la légitimité qui est la nôtre et qu'on a construit pendant ces quelques années, et en m'adossant à une équipe administrative, que je salue : la directrice, Maddy Cancemi, très investie, et les agents investis au-delà de leurs obligations contractuelles.

Je terminerai avec la dimension politique, au sens noble du terme, en disant qu'aujourd'hui il faut continuer à faire vivre le dialogue entre nous, poser les problèmes, aller au bout des problématiques que nous n'avons pas réussi à traiter complètement. On a l'espace pour cela, et je pense que si l'on fait ce qu'on a à faire, en 24 mois, on peut engranger des bénéfices réels.

J'aimerais bien continuer à ce poste, à avoir un rôle d'animation et, de temps en temps, un rôle de représentation, non pas au sens mondain du terme, car il y a très peu de mondanités mais, quand il y a des réunions importantes, je pense que le fait que le président du Parc naturel marin soit aussi président du Conseil exécutif de Corse donne un poids certain qui permet, à certains moments, peut-être, de faire la bascule quand les discussions sont un peu serrées. »

Madame CANCEMI propose de communiquer les candidatures reçues par mail. Elle précise qu'il y a trois vice-présidents dans la catégorie 2, un vice-président dans la catégorie 4, un vice-président pour les représentants d'associations locales de plaisanciers de loisirs en mer, un représentant pour les associations de protection de l'environnement.

À ce jour, pour les représentants des élus, nous avons une candidature de Madame Anne-Laure SANTUCCI qui s'excuse d'être absente aujourd'hui, une autre de Monsieur MAZOTTI, qui ne peut donc pas être scrutateur. Pour le collège des organisations de professionnels, il y a douze membres et une candidature, celle de Monsieur DEFUSCO. Pour le collège des organisations de protection de la nature, il y a six membres et une candidature, Monsieur GERONIMI. Enfin, un vice-président doit être élu pour le collège des organisations locales des usagers de loisirs en mer, qui compte sept membres pour lequel et il n'y a pas encore de candidat.

En résumé, reprend Monsieur SIMEONI, il y a un président, six vice-présidents, et quatorze autres membres du bureau à élire en plus du président et des vice-présidents, qui y siègent de droit. Il propose donc, chacun ayant en tête le nombre de vice-présidents et de membres du bureau, et le fait qu'il y a le même travail entre le président, les vice-présidents et les membres du bureau, à part le fait de pouvoir, pour les vice-présidents, remplacer le président. Il propose donc d'essayer de construire un bureau

équilibré, sachant qu'on a la place pour que toute personne ayant envie d'avoir des responsabilités puisse en avoir.

À la demande du président Gilles SIMEONI, la séance est suspendue une dizaine de minutes.

Le président Gilles SIMEONI demande à passer au point 1 et point 2 avant le vote.

### **1. Approbation du compte rendu de la séance du 25 Avril 2022**

Madame CANCEMI donne la parole à Monsieur NOVELLA, qui souhaite faire une petite modification : page 11 « actualités du parc », il veut ajouter qu'il souhaite que la régulation « ne repose pas que sur une charte qui n'engage que ceux qui voudraient la respecter ».

Le président Gilles SIMEONI prend acte, il assure que cela sera ajouté au PV, et demande s'il y a d'autres observations et de passer au vote.

---

<b>Délibération</b>	<b>Le compte-rendu du conseil de gestion du 28 novembre 2022 est approuvé à l'unanimité</b>	<b>PNMCCA_CDG_20 23_01</b>
---------------------	---	--------------------------------

---

### **2. Approbation du règlement intérieur du Parc naturel marin du cap Corse et de l'Agriate**

Le Président Gilles SIMEONI passe au point 2 de l'ordre du jour, l'approbation du règlement intérieur du Parc.

Madame CANCEMI dit que le précédent règlement sera repris dans les grandes lignes. Bien sûr, le nombre de membres a été mis à jour. Les « vus » ont également été mises à jour, car il y a un nouvel arrêté. Il y a aussi un ajout, dans la partie qui fait suite à la crise COVID durant laquelle les membres pouvaient participer en visioconférence : l'article 29 ayant été mal rédigé, une modification a été apportée stipulant que si un membre du conseil de gestion demande à participer en distanciel aux réunions organisées en présentiel, cela n'est possible qu'à condition qu'une demande motivée parvienne au Parc au minimum 48 heures auparavant ».

---

<b>Délibération</b>	<b>Le règlement intérieur du Parc naturel marin du cap Corse et de l'Agriate est approuvé à l'unanimité</b>	<b>PNMCCA_CDG_20 23_02</b>
---------------------	---	--------------------------------

---

### **3. Election du Président du Parc naturel marin du cap Corse et de l'Agriate**

Monsieur Gilles SIMEONI demande s'il y a d'autres candidatures que la sienne. Il n'y en a pas, il est donc procédé au vote. Madame CANCEMI précise qu'à part les commissaires du gouvernement, tous les membres ont le droit de voter.

Nombre de conseillers inscrits : 49

Nombre de votants constaté par les émargements : 40

Nombre de votants présents : 40

Nombre de votes blanc : 1

Nombre de suffrages exprimés : 39, pour Gilles SIMEONI.

Monsieur SIMEONI remercie les membres de l'assemblée pour leur confiance, il se dit très fier et très heureux, et exprime sa volonté de continuer à travailler.

---

<b>Délibération</b>	<b>Monsieur Gilles SIMEONI est déclaré élu Président du Conseil de gestion du Parc naturel marin du Cap Corse et de l'Agriate/Parcu naturale marinu di u Capicorsu è di l'Agriate.</b>	<b>PNMCCA_CDG _2023_03</b>
---------------------	--	--------------------------------

---

#### **4. Election des Vice-Présidents du Parc naturel marin du cap Corse et de l'Agriate**

L'assemblée procède au vote.

Sont élus Vice-Présidents du Conseil de gestion du Parc naturel marin du Cap Corse et de l'Agriate/Parcu naturale marinu di u Capicorsu è di l'Agriate.

- Anne-Laure SANTUCCI, au titre de la catégorie des collectivités territoriales et de leurs groupes compétents,
- Francis MAZOTTI, au titre de la catégorie des collectivités territoriales et de leurs groupes compétents,
- Marc TOMI, au titre de la catégorie des collectivités territoriales et de leurs groupes compétents,
- Daniel DEFUSCO, au titre de la catégorie des organisations représentative des professionnels,
- Jean-Jacques RIUTORT, au titre de la catégorie des organisations locales d'usagers de loisirs en mer,
- Jean-Valère GERONIMI, au titre de la catégorie des associations de protection de l'environnement et du patrimoine culturel.

---

**Sont élus Vice-Présidents du Conseil de gestion du Parc naturel marin du Cap Corse et de l'Agriate/Parcu naturale marinu di u Capicorsu è di l'Agriate.**

**Délibération**

**- Anne-Laure SANTUCCI, au titre de la catégorie des collectivités territoriales et de leurs groupes compétents,  
- Francis MAZOTTI, au titre de la catégorie des collectivités territoriales et de leurs groupes compétents,  
- Marc TOMI, au titre de la catégorie des collectivités territoriales et de leurs groupes compétents,  
4-Daniel DEFUSCO, au titre de la catégorie des organisations représentative des professionnels,  
5-Jean-Jacques RIUTORT, au titre de la catégorie des organisations locales d'usagers de loisirs en mer,  
6-Jean-Valère GERONIMI, au titre de la catégorie des associations de protection de l'environnement et du patrimoine culturel**

**PNMCCA\_CDG  
\_2023\_04**

---

## **5. Election des membres du bureau du Parc naturel marin du cap Corse et de l'Agriate**

Il y a quatorze candidatures pour quatorze postes à pourvoir. Il est procédé à main levée au vote des membres du bureau du Parc naturel marin du Cap Corse et de l'Agriate.

Sont élus membres du Bureau du Conseil de gestion du Parc naturel marin du Cap Corse et de l'Agriate/Parcu naturale marinu di u Capicorsu è di l'Agriate.

- Nicolas QUILICI, Ange-Pierre VIVONI et Pierre SAVELLI au titre de la catégorie des collectivités territoriales et de leurs groupes compétents,

- Denis DELLAMONICA, Maud VIALE et Louis AZARA au titre de la catégorie des organisations représentative des professionnels,

- Daniel BURON et Charles VIALE, au titre de la catégorie des organisations locales d'usagers de loisirs en mer,

- Christian NOVELLA et Jean-Marcel VUILLAMIER, au titre de la catégorie des associations de protection de l'environnement et du patrimoine culturel,

- Denis JOUFFROY et Alexandre VELA, au titre des personnalités qualifiées

---

**Délibération**

**Sont élus membres du Bureau du Conseil de gestion du Parc naturel marin du Cap Corse et de l'Agriate/Parcu naturale marinu di u Capicorsu è di l'Agriate.**

**PNMCCA\_CDG\_20  
23\_05**

---

- **Nicolas QUILICI, Ange-Pierre VIVONI et Pierre SAVELLI** au titre de la catégorie des collectivités territoriales et de leurs groupes compétents,

- **Denis DELLAMONICA, Maud VIALE et Louis AZARA** au titre de la catégorie des organisations représentative des professionnels,

- **Daniel BURON et Charles VIALE**, au titre de la catégorie des organisations locales d'usagers de loisirs en mer,

- **Christian NOVELLA et Jean-Marcel VUILLAMIER**, au titre de la catégorie des associations de protection de l'environnement et du patrimoine culturel,

- **Denis JOUFFROY et Alexandre VELA**, au titre des personnalités qualifiées

---

Le Préfet désigne également Monsieur le Directeur de la mer et du littoral de Corse et Monsieur le Délégué du Conservatoire du littoral.

## **6. Présentation du Plan d'actions 2023 du Parc naturel marin du cap Corse et de l'Agriate**

Madame CANCEMI rappelle que les membres présents ont déjà reçu le plan d'action pour 2023, et qu'il correspond à un budget qui se définit comme suit :

- 397100 euros en fonctionnement
- 756 184 euros en interventions et 250 000 euros au titre de la contrepartie de l'OEC ;
- 123582 euros d'investissements
- Il est également signalé que le parc a déposé des projets financés sur le fond vert, dont les dossiers sont en cours d'examen.

Nicolas TOMASI commence la présentation avec le suivi des zones de jachères « oursins ». Il rappelle que cette action résulte d'actions complémentaires, mises en œuvre par le parc dès 2019, sur le suivi du stock d'oursins violets sur l'ensemble de son périmètre.

« L'étude, SPINA est en cours, a été menée par l'université de Corse et la plate-forme Stella Mare, explique-t-il. Il s'agit d'un recensement des stocks de l'oursin violet. On évoque évidemment la densité d'oursins mais aussi la capacité de recrutement du milieu. Suite à de nombreuses discussions, en commission halieutique notamment, le Parc a souhaité mettre en œuvre quatre zones de jachères pour trois ans à partir de fin 2022. L'objectif, comme pour toute réglementation, c'est d'effectuer un suivi de l'efficacité de ces zones de jachères sur ses trois prochaines années. L'objectif pour le Parc est d'avoir un état des lieux précis de l'état des adultes (individus commercialisables) mais aussi de la capacité du milieu à pouvoir se régénérer et récupérer des larves pour pouvoir recharger ses stocks à l'avenir. »

Monsieur RAMAZZOTI revient sur la problématique de la disparition des oursins dans le golfe d'*Alisu*, où il pratique la plongée. Il rappelle Madame CANCEMI a émis l'hypothèse que les oursins avaient quitté la zone pendant la saison estivale en lien avec la forte augmentation des températures de l'eau. Cependant,

Monsieur MAZOTTI dit avoir plongé en hiver et n'avoir pas observé d'oursin. Il ajoute qu'il n'observe même plus de naissain dans les anfractuosités de la roche. Il souhaiterait que ce secteur sur fréquenté et surpêché soit mis en jachère.

Madame CANCEMI suggère de mettre ce sujet à l'ordre du jour de la prochaine commission halieutique. Il pourra alors être débattu avec les pêcheurs professionnels.

Monsieur NOVELLA demande, comme il dit l'avoir déjà fait, si le Parc a renforcé la lutte contre ceux qu'il nomme « les professionnels du braconnage ».

Monsieur DELLAMONICA dit qu'un moratoire sur l'oursin pour une période de trois ans, sur toute la Corse est actuellement en discussion en interne, au niveau du Comité régional et des quatre prudhommes de Corse.

Madame CANCEMI ajoute qu'en effet les baisses de stock d'oursins concernent l'ensemble de la Corse.

Monsieur GENNA admet que cet hiver, une baisse de la ressource est constatée. Il estime qu'il n'y a pas vraiment eu de braconnage mais une désinformation au sujet des jachères. Il y a du monde qui pêche, même si cela reste à petite échelle. Il y a donc sans doute un besoin d'information et il l'a fait savoir en interne. Quant à la fermeture, il estime qu'elle est sans doute nécessaire.

Monsieur VIVONI rappelle que cette année, Stella Mare a repeuplé le fond de la mer avec 100 000 oursins. Il considère qu'il faut souligner ce travail effectué.

Madame CANCEMI rappelle qu'il y a eu à ce sujet des questionnements en interne, au niveau du Parc, pour savoir pourquoi on a autorisé le lâché de petits oursins élevés en bassins. Elle signale que le Parc a demandé une note scientifique à Stella Mare pour qu'il réponde à des questions légitimes sur la génétique des oursins, et sur tout ce qui est virus et bactéries. Cette note est disponible pour toute personne intéressée.

Monsieur TOMASI évoque une deuxième étude sur la dynamique des stocks de poulpes. On entend beaucoup de discussions, suite au moratoire sur le mérrou, notamment. Ici, l'objectif est de développer une méthodologie spécifique à la Méditerranée, et a fortiori au parc naturel marin, potentiellement réutilisable dans d'autres aires marines protégées, pour avoir des premières informations sur l'état des stocks de poulpes dans le périmètre du parc, et savoir si cette espèce connaît une baisse suite à un prélèvement quelconque.

Monsieur Le président, Gilles SIMEONI s'interroge sur la méthode.

Monsieur Nicolas TOMASI cite, à titre d'exemple, la méthode consistant à mettre des pots à poulpes, qui est d'ailleurs aussi une technique de pêche utilisée en Méditerranée et sur la façade atlantique. D'un point de vue scientifique, il faut bien sûr veiller à avoir un certain nombre de points pour assurer une bonne représentativité du territoire, qu'on n'ait pas juste un ou deux sites qui pourraient être potentiellement favorables à l'espèce. L'objectif du Parc est donc de s'associer avec un organisme spécialiste de l'halieutique, qui pourra avoir un rôle de conseil sur la méthode pour qu'elle soit viable scientifiquement, et que l'on puisse arriver devant le conseil de gestion avec des résultats robustes.

Monsieur Le Préfet maritime évoque un suivi des stocks de poulpes dans le Parc naturel marin du golfe du Lion pour définir les quotas annuels sur la pêche, il demande s'il y a eu des discussions entre les deux parcs sur ce sujet.

Monsieur Nicolas TOMASI répond que les deux parcs marins ont eu des échanges sur la méthodologie sur les stocks de poulpes, mais que l'objectif du jour est de présenter cette action afin qu'elle soit votée, ou pas, la méthode scientifique étant déterminée ensuite. Potentiellement, on va sûrement se focaliser sur des choses qui ont été mises en œuvre en Méditerranée. Il y aura donc vraisemblablement des similarités avec ce qui a été mis en place dans le golfe du Lion. Cependant, la pêche commerciale y est bien établie, avec une vraie production. Chez nous, on est à un stade où on n'a pas d'état des lieux du stock, ce qu'a le golfe du Lion, donc se situe un peu en amont, et on discutera avec le golfe du Lion s'il y a des choses similaires à mettre en place chez nous.

Monsieur GENNA se dit gêné par la dernière phrase prononcée : qu'on ne commence pas à parler de mesures de gestion sur une espèce qu'on ne pêche que de manière accidentelle. Il dit que les pêcheurs professionnels seront vigilants là-dessus.

Madame CANCEMI dit comprendre cette remarque. Elle assure que toutes ces propositions seront discutées en commission halieutique et que l'on devrait parler de mesures de gestion « éventuelles ».

Monsieur DE MARCO dit avoir demandé une mesure sur la pêche récréative en saison estivale. En effet, c'est là que les prélèvements sont les plus forts. On voit des poulpes de très petite taille capturés puis laissés sur les quais ou sur les plages, ce qui est insupportable.

Monsieur Nicolas TOMASI continue sa présentation en évoquant un projet d'étude sur la caractérisation des pressions et de la population de grands dauphins, et de cétacés de manière générale. Là aussi on est dans la continuité d'opérations que le Parc naturel marin mène en régie depuis plus de deux ans. L'objectif est d'avoir un état des lieux viable de la sous-population résidente de grands dauphins. Plusieurs campagnes d'acquisition de données (Life Linda et plus récemment, le projet GDGEM) nous ont conduit à faire l'hypothèse que dans le Parc naturel marin, comme ailleurs en Corse ou en Méditerranée occidentale, il y aurait une sous-population résidente de grands dauphins, ce qui aurait un vrai impact en termes de connaissances et de gestion.

Il y a deux aspects dans ce qui vous est présenté aujourd'hui : la poursuite du suivi sur le terrain, notamment *via* la photoidentification, mais également la connaissance des pressions qui peuvent s'exercer sur cette espèce. C'est une chose de connaître le cycle biologique de l'espèce au sein du parc mais, pour connaître son état de conservation, il faut aussi caractériser les pressions qui s'exercent sur cette espèce dans le parc. Or force est de constater qu'il n'existe aucun protocole standardisé pour cela au niveau de la façade méditerranéenne occidentale. Au niveau du parc nous avons mené un travail préliminaire, repris par d'autres organismes au niveau méditerranéen. L'objectif est ici d'aller plus loin et de vérifier qu'il y a des pressions induites par la fréquentation, notamment du bruit sous-marin. Monsieur TOMASI rappelle que, le grand dauphin étant une espèce prioritaire pour Natura 2000, il est obligatoire pour le Parc naturel marin d'évaluer ces incidences.

Monsieur TOMASI passe à la caractérisation des zones fonctionnelles. Elle concernera une liste d'espèces qui sera discutée au préalable.

L'objectif est de savoir si certaines zones spécifiques présentent une importance fonctionnelle majeure sur ces espèces-là. Nous verrons par la suite si ce sera fait sur l'ensemble des espèces commercialisables et à valeur patrimoniale au sein du Parc naturel marin, mais l'objectif est de cumuler espèces à valeur halieutique – poissons mais aussi éla-smobranches qui ne sont pas visées par la directive Natura 2000, sont souvent en danger critique, et pour lesquels le parc peut-être une zone refuge. Il faudrait le confirmer, le cas échéant, délimiter précisément ces zones refuges, et voir s'il y a une superposition avec d'autres espèces de poissons, commercialisables ou pas.

Madame CANCEMI précise que cette proposition concerne le haut-fond de Centuri, et en particulier la cartographie de ce haut-fond qui est très riche puisque, à chaque fois qu'un ROV plonge, il remonte des

images avec des biocénoses qu'on ne trouve pas ailleurs. L'équipe du Parc estime qu'il serait intéressant de faire un diagnostic fin, assez pointu, de ces hauts-fonds, qui sont d'ailleurs très prisés des pêcheurs.

Marlène SAVELLI prend la suite. Elle présente une action prévue en 2022 mais qui n'a pas pu être réalisée. Il s'agit de caractériser les marines, élément incontournable de l'histoire du Parc, en réalisant un inventaire de type « atlas », avec une cartographie associée. Cet inventaire serait pluridisciplinaire, il concernera le plan historique et le plan architectural, avec notamment les fameux *magazzini*, ces entrepôts où l'on stockait le matériel et les marchandises et qui avaient une importance particulière pour le Cap Corse. Il aura aussi un volet culinaire et patrimonial, avec les traditions comme les processions en mer, par exemple. Nous souhaiterions aussi proposer des actions de valorisation de ces petites marines. Nous allons essayer de trouver quelqu'un qui nous aide à faire ce travail, et nous avons pris notamment des contacts avec l'association *Petre scritte*, bien sûr. Elle évoque l'ouvrage offert aux membres du conseil de gestion, dédié à l'histoire la marine de Nonza qui a malheureusement disparu, suite à l'altération de la plage par les rejets de stériles de la mine de Canari.

Madame CANCEMI introduit la présentation des études qui vont contribuer à évaluer la capacité de charge des sites du Lotu et de Saleccia pour vous proposer des mesures de régulations. Un bureau d'études, Protourisme, a déjà été choisi, et une étude a été lancée. Certains membres du conseil de gestion vont être contactés pour avoir des informations sur ces sites. Le bureau d'études doit nous rendre des premiers résultats à la rentrée (octobre), sur la capacité de charge de ces sites.

Monsieur le Président, Gilles SIMEONI demande qui est Protourisme et s'ils ont des références.

Madame CANCEMI répond que c'est un bureau d'études qui travaille sur cette thématique dans d'autres sites sur le Continent et en Méditerranée.

Monsieur SIMEONI demande, dans la mesure où ils rendraient l'étude en 2024, qu'est ce qui sera mis en place cet été.

Madame CANCEMI admet qu'après en avoir discuté avec les services de l'État, présents aujourd'hui, il semble compliqué de mettre des mesures en place pour cet été, car il faut des données. Par contre, il sera nécessaire qu'il y ait dès cet été une information et une surveillance des outils en place (balisages, chenaux, débarquements sur les pontons etc.) Des missions communes vont être organisées entre la Collectivité de Corse, les services de l'État et nous, Parc marin, pour être sur le terrain, et expliquer aux socioprofessionnels qui utilisent ces équipements de suivre les règles, ce qui est déjà important, tout en les informant des études en cours etc.

Monsieur NOVELLA dit qu'à la page 8, une phrase l'interpelle : « Cette capacité de charge est de plus en plus souvent invoquée dans les espaces sensibles pour déterminer un seuil au delà duquel des activités humaines auraient des effets irréversibles sur la biodiversité. » Le terme « irréversible » le gêne. « Si l'on attend que ce soit irréversible on ne s'en sort pas, dit-il. Déjà il est difficile d'évaluer les impacts sur l'environnement... » Ce qui le gêne aussi c'est que l'étude va être fait secteur par secteur. « Cela risque de conduire à une situation ingérable, dit-il si les conclusions amènent à dire que la capacité de charge est différente d'un secteur à l'autre. » Il pose la question aux représentants de l'État présents, pour savoir comment ils s'y sont pris dans le Parc national des Calanques.

Madame Amélie CHARDIN, de la division Action de l'État en mer, répond que, effectivement, dans le Parc national des Calanques, deux calanques sont totalement interdites au mouillage. Les visiteurs peuvent y pénétrer, s'y laisser dériver mais n'ont pas le droit d'y ancrer. Il s'agit en effet d'espaces naturels classés, dites « de haute naturalité », tapissées de posidonies, et dont la configuration ne permettait pas d'installer



des zones de mouillage et d'équipement léger. Dernier point, ces calanques sont tapissées de posidonies, ce qui fait que le Préfet a interdit le mouillage mais pas la navigation.

En complément, le Parc national des Calanques s'est engagé dans une dynamique qui le conduit à considérer que l'accès à son cœur marin devait se faire exclusivement à l'énergie humaine et vélique. La seule exception est la planche à voile. Toutes les nouvelles autres formes de loisirs nautiques qui se développent (paddle électrique, kayaks électrique...) doivent faire au préalable l'objet d'une évaluation par une commission pour établir leur compatibilité avec un cœur marin de Parc national.

C'est un arrêté qui date de 2022. Pour l'instant, la commission ne s'est pas encore réunie parce qu'il n'y a pas eu de proposition de telles activités commerciales. L'idée étant bien de freiner ces dernières.

Dernier point : le parc national a prévu de règlementer l'activité commerciale de kayak. Pour deux calanques emblématiques, Sugiton et D'En-Vaux, il est prévu un contingentement avec un nombre précis d'opérateurs agréés et, associés à ces opérateurs, un nombre de kayaks admis. Il y a un système de comptage, avec un professionnel qui accueille les gens à leur arrivée sur la calanque. Les kayaks ne sont pas tirés sur la plage mais clipsés sur un filin avec une capacité maximale admise pendant la saison estivale. Je ne parlais pas du contingentement d'accès par voie de terre qui vous a été présentée il y a quelques semaines.

Monsieur le Préfet maritime précise que ces exemples montrent comment on peut règlementer sur des propositions d'un parc.

Monsieur GENNA soulève le problème du déplacement de la flotte de la partie désormais règlementée (Cassis, Marseille) sur la Côte bleue. Il ne faudrait pas qu'ici aussi il y ait un déplacement du problème.

Monsieur TOMI revient sur ce qui a été dit plus tôt, à savoir que par la mer on aura difficilement la possibilité de réguler dès cette année. Il faut préciser que l'accès par la terre sera règlementé au départ de la piste de *Saleccia* dès cette année, avec des saisonniers.

Monsieur SIMEONI rappelle qu'il y a un investissement important sur la piste, soit 1,6 millions d'euros, cofinancé par la collectivité de Corse. Il ajoute que cette opération présente des enjeux de sécurité pour le massif par rapport à la lutte anti-incendie etc. Il remercie Monsieur TOMI qui a donné l'occasion de montrer que dès cet été on aura une amélioration de la gestion des flux depuis la terre, grâce à l'implication forte de la commune et au travail partenarial avec le Conservatoire du littoral et l'ensemble des services compétents. Il ajoute qu'il faut commencer à envoyer des messages, dans la concertation, mais il est sûr que, pour répondre à monsieur Novella, la capacité de charge est ce qu'un site peut supporter sans conséquence négative sur les équilibres écologiques et environnementaux. Donc on n'attend pas un seuil d'irréversibilité pour intervenir.

Monsieur TOMI précise que les personnes compétentes ont déjà rencontré les transporteurs 4x4. Ils ont été reçus la semaine dernière à l'entrée de la piste, ils seront reçus le 11 juin en haut de piste pour leur expliquer le fonctionnement et la participation etc. Il précise que jusqu'à, présent, les discussions se sont passées de façon sereine.

Monsieur DJAFFAR souhaite apporter un complément sur le volet maritime. Il estime qu'une première étape a été franchie cette année grâce à un travail conjoint avec le Préfet maritime de Méditerranée et en collaboration étroite avec les équipes du Parc sur une remise à plat des plans de balisage qui vont déjà permettre de sécuriser les accès au site qui sont évoqués. Nous aurons également des opérations de contrôles, également en étroite collaboration avec les équipes du Parc sur les conditions de navigation et de transport des passagers sur ces plages. On a en effet pu constater par le passé qu'elles se font parfois de façon non règlementaire. Nous allons commencer les actions de contrôle et de police dès cette année et nous accompagnerons les travaux sur le volet « gestion des flux » qui viendront effectivement un peu plus tard.

Monsieur SIMEONI annonce qu'il a une contrainte impérative qui l'oblige à partir, et qu'il laisse le vice-président Monsieur MAZZOTI présider.

Monsieur DEFUSCO demande à prendre la parole avant son départ. Il rappelle que la pêche est en crise, en détresse même, et que les professionnels ressentent de la colère. Les professionnels de la pêche ont toujours été les premiers à subir les impacts de l'activité humaine. Ils sont accusés de tout ce qui ne va pas en mer, alors qu'ils sont la première profession à s'être engagés pour la protéger. Les pêcheurs professionnels ne sont pas responsables de la dégradation de la qualité des eaux, de la pollution des effets du changement climatiques. Ils ont toujours mis en place des réserves, des cantonnements, ils sont partenaires avec le parc marin, avec les scientifiques, ils embarquent des scientifiques à bord... Malgré cela, la pêche est attaquée de tous côtés. Dernièrement, vous avez vu qu'il y a eu un problème sur les aires marines protégées, heureusement le Ministre et le secrétaire d'État nous a rassurés à ce sujet. Nous étions impactés dans le parc marin du Cap Corse et des Agriates, mais aussi dans le sud sur nos chalutiers.

Aujourd'hui, il est accompagné par un patron de chalutier qui travaille sur un bateau plus vieux de lui, puisqu'il a 63 ans. C'est comme si on demandait à un agriculteur de travailler sur un tracteur vieux de 63 ans. Je ne sais pas s'il accepterait de le faire mais nous, on accepte. On ne courbe pas le dos parce qu'on n'aime pas ça, mais on accepte beaucoup de choses et on se demande jusqu'où ça va aller. Donc il souhaite poser une simple question aux membres du comité de gestion, à Monsieur le président de l'exécutif, à Monsieur le Préfet, à Messieurs les élus : Serez-vous toujours derrière nous, pour nous aider ? Il voulait la poser avant que le président s'en aille. Il connaît un peu la réponse, déjà, mais il aimerait que le président la dise aux pêcheurs, pour nous rassurer un peu car ça commence à faire beaucoup et à être assez lourd à porter. Vous l'avez vu, les réactions ont parfois un peu dépassé les bornes, l'OFB a été attaqué à Brest, ici on a essayé de tempérer cela, malgré tout il y a eu quelques mouvements. « Je vous parle avec mon cœur et avec mes tripes, conclut-il. Je vous dis que la pêche sera toujours là pour protéger notre patrimoine marin car c'est lui qui nous fait vivre. Il faut bien avoir en tête qu'une année de pêche corse, c'est une semaine de pêche à Boulogne ou à Noirmoutier. Alors passez-moi l'expression mais il faut leur foutre la paix aux petits pêcheurs artisanaux parce que la pêche corse c'est vraiment une pêche artisanale, au sens propre du terme. »

Monsieur SIMEONI dit qu'il avait un peu répondu par anticipation. Il lui semble qu'on a déjà eu l'occasion d'en parler : Souvent, les règlements européens et même la politique nationale ne sont pas dimensionnés pour ce qu'est la pêche corse aujourd'hui. Il y a également des problèmes spécifiques liés à la nécessité d'avoir des règles adaptées à la taille des exploitations : je pense aux questions de renouvellement de la flotte etc., plus les réglementations spécifiques, plus la lutte nécessaire contre le braconnage etc. Je crois qu'on a tous ça bien en tête. Nous avons fait un gros travail aussi, dans le cadre de la préparation des nouveaux programmes européens, pour que les règles de mobilisation du FEAMP soient à la fois plus simples et plus adaptés ; on réfléchit à simplifier les circuits administratifs ; nous étions ensemble au Salon de l'Agriculture, nous y avons rencontré le Ministre de la mer. Il lui semble très à l'écoute. Le président SIMEONI croit qu'il faut profiter de ce qu'il est aujourd'hui en situation de responsabilité pour essayer d'acter un certain nombre de mesures et de dispositifs. Enfin, il croit que le parc marin du Cap Corse et des Agriate peut être un espace où l'on montre que, y compris dans une logique de protection de la biodiversité et des espaces marins, il y a la place pour une activité économique, en l'espèce, la pêche, raisonnée, intégrée, à dimension humaine, soucieuse de la reproduction des espèces, et c'est bien pour ça qu'il est heureux que les professionnels soient aujourd'hui fortement représentés au sein du parc, et que, comme je le disais, même si quelque fois il peut y avoir des appréciations différentes, voire des conflits d'usages, il estime qu'on ne réussirait pas l'action du Parc marin si ce que nous faisons ne convient pas aux pêcheurs. Donc on va essayer de trouver les bons points d'équilibre. Monsieur SIMEONI souhaite à tous une bonne continuation et leur dit à très vite.

Madame CANCEMI ajoute que la commission halieutique du Parc est là pour écouter les pêcheurs et pour qu'ils travaillent ensemble et prennent les bonnes mesures.

Elle souhaite revenir sur la capacité de charge et sur les études menées pour réguler la fréquentation. En effet, elle craint d'être passée un peu vite sur cette étude, car elle pensait que tout le monde était au courant. Elle tient à préciser que, depuis début 2023, le Parc a engagé deux réunions très importantes, la première avec tous les socioprofessionnels : représentants des compagnies de promenade en mer, les compagnies de NUC et les autres. Nous avons expliqué ce que voulait dire la régulation de flux. Nous avons échangé très librement et ça s'est très bien passé puisque certaines propositions ont dépassé nos espérances. Ils nous ont par exemple demandé pourquoi nous ne mettions pas de licences en place, ce qui est peut-être un peu hâtif mais qui, venant d'eux, était plutôt bien.

La deuxième réunion était un atelier de travail avec l'ensemble des partenaires ; on a fait des groupes de travail toute une journée, des propositions ont été émises, discutées, et vous aurez ces conclusions soit en réunion de bureau, soit au prochain conseil de gestion, au mois de juillet. Vous verrez que l'ensemble des partenaires ont déjà proposé des choses pour réguler, mais après ça se travaille, bien sûr, avec les services de l'État, avec les socioprofessionnels, mais, pour répondre à monsieur NOVELLA, chaque site a sa réponse, il faut donc faire l'étude de chaque site. On va faire des enquêtes de perception et de satisfaction des touristes, des locaux... Un ensemble de données qui vont nous permettre de proposer des choses plus concrètes pour mieux réguler.

Monsieur NOVELLA demande si les associations de protection de l'environnement seront consultées.

Madame CANCEMI répond qu'elles sont tout le temps consultées, qu'elles siègent au conseil de gestion et qu'il est prévu que le bureau d'études Pro tourisme les appelle.

Elle ajoute que cet été, il y a aura des enquêteurs spécialistes sur les plages, qui seront là pour expliquer ce qu'est la surfréquentation, pourquoi on mène cette étude etc...

Monsieur Le Préfet maritime souhaite revenir sur la présentation de Nicolas TOMASI sur la caractérisation des zones fonctionnelles, pour dire que c'est particulièrement important de connaître les zones à enjeux, notamment dans la logique des zones de protection fortes. C'est important de savoir vraiment où il faut protéger, et ça rejoint aussi les préoccupations des pêcheurs. Le but est de faire une réglementation qui ait un sens, donc bien d'identifier là où la protection a un sens, parce qu'il y a une vraie réduction de la pression qu'on exerce sur le milieu.

Monsieur GENNA fait une remarque : il a quelques collègues de Saint-Florent qui pêchent sur le plateau des Agriates, ils sont obligés de désertter la zone l'été, car ils ne peuvent plus travailler. D'abord, c'est dangereux pour eux, d'autre part le poisson déserte la zone. Il signale aussi qu'il commence à y avoir des Zodiacs dans le Parc. Il n'a pas envie d'être obligé de pêcher la langouste par grand fond, faute de pouvoir travailler sur le plateau.

Madame CANCEMI acquiesce. Elle ajoute que, dans ces ateliers, on n'a pas abordé que la fréquentation de la plage, mais aussi l'activité nautique en mer, les problèmes de sécurité etc. Les pêcheurs, les plongeurs sous-marins nous ont fait remonter les mêmes problèmes : ils ne peuvent plus gérer leur activité correctement parce que des navires et engins nautiques passent en continu à une vitesse importante. D'ailleurs, certaines propositions faites dans ces ateliers allaient dans le sens d'une limitation de la vitesse dans cette zone.

Monsieur GENNA reprend, disant qu'il discutait hier avec un ami et que la question qui émerge c'est : « Où va-t-on aller pêcher ? » Pour les pêcheurs, la présence de ces vedettes rapides entraîne un gros manque. En tous cas c'est la question que se posent les collègues pêcheurs en ce moment.

Il identifie deux aspects : d'abord, la question de sécurité, et deuxièmement la capacité des gens à conduire leur activité. Il dit que si les professionnels font des propositions, ils peuvent prendre des arrêtés pour réglementer la vitesse, notamment pour des questions de sécurité par rapport à la co-activité des usages. La DMLC est prête à travailler avec les pêcheurs professionnels sur ce sujet.

Madame VIALE souhaite rebondir sur les bénéfices secondaires constatés lorsqu'on réglemente la vitesse. Sur Scandola, il y a la même problématique, et avec une limitation de vitesse, il y a beaucoup d'incidences positives. Au vu du nombre de personnes que va embarquer un gros bateau traditionnel, il y a moins de bruits, plus d'efficacité. A contrario, si on le remplace par des petits bateaux rapides, les nuisances sont démultipliées. C'est exponentiel.

Monsieur GERONIMI évoque les calanques de Cassis : pour visiter il faut s'inscrire, et dès qu'on a dépassé, il n'y a plus de place. Les gens l'acceptent.

Madame CANCEMI enchaîne sur le sujet de la cartographie et de l'analyse des fonds à rhodolites du parc. Elle rappelle que les rhodolites sont de petites concrétions d'algues calcaires, qui forment des boules, et qui constituent l'un des habitats de la langouste.

On s'est aperçu que la première cartographie qui avait été faite dans notre parc il y a cinq ans n'était pas tout à fait juste quant à la surface de cet habitat, qui, rappelle-t-elle, n'est pas un habitat de la Directive européenne, même s'il le mériterait. Donc on voudrait avoir cette cartographie pour proposer peut-être une valorisation de cet habitat qui est très important, notamment pour la pêche professionnelle.

Monsieur NOVELLA demande à intervenir sur le sujet de la régulation, précédemment invoqué. Comme il a eu l'occasion de le dire au Conseil économique et social : Il faudrait que l'Agence du tourisme de la Corse (ATC) se mette d'accord avec l'Office de l'environnement de la Corse. En effet, on ne peut pas, d'un côté, faire une promotion extraordinaire pour la Corse sur tous les salons, y compris en mettant des images des baies avec plein de bateaux, et de l'autre, essayer de réguler. Il faudra donc trouver un juste équilibre entre les agences et les offices.

Madame CANCEMI évoque la participation du Parc naturel marin au salon de la plongée avec l'ATC. Elle estime qu'il faudrait collaborer sur d'autres sujets. Par exemple, ne plus proposer de plages avec du sable blanc et presque des palmiers en plastique derrière la plage, mais les plages méditerranéennes, avec certes du sable, rose blanc ou gris, mais aussi des banquettes de posidonies de ci de là, démontrant le bon fonctionnement de l'écosystème. Ils sont particulièrement intéressés par ce genre d'action et on pourra leur proposer aussi de travailler avec nous sur la fréquentation des sites, ils en sont tout à fait conscients et déjà très convaincus.

Monsieur TOMASI passe au suivi du balbuzard pêcheur. L'objectif est de poursuivre une action qui a débuté en 2020. Pour rappel, il y a un plan national d'action (PNA) sur le balbuzard pêcheur et le pygargue à queue blanche en Corse. C'est l'Office de l'environnement de la Corse qui a la responsabilité de la coordination des suivis scientifiques sur l'ensemble de l'île. Dans un premier temps, les agents du Parc naturel marin ont mis en œuvre le suivi sur le territoire du Parc et, depuis 2 ans, le Parc travaille, en collaboration avec le Conservatoire des espaces naturels pour aller un peu au-delà de ce qui est préconisé dans le PNA.

Monsieur TOMASI rappelle également que l'équipe technique a proposé au conseil de gestion, une réglementation basée sur des arrêtés interpréfectoraux de protection de biotope qui définissaient des zones de quiétude de 250 mètres à terre et en mer autour de chacun des nids présents dans le parc.

Le suivi du Parc est donc d'avoir une information biologique : état de la reproduction de l'espèce et des individus présents au sein du parc, soit cinq nids ; nombre de couples reproducteurs ; nombre de jeunes à

l'envol y compris, mais aussi pressions et dérangement qui peut être induit sur ces nids là, y compris dans les zones de quiétudes, avec deux méthodes : suivi direct sur le terrain par des ornithologues et système de caméra autonome. Il s'agit en effet de ne pas perturber l'espèce pendant l'ensemble des mois qui concernent la reproduction sur tous ces sites.

Monsieur NOVELLA demande si des comptages vont être faits après ceux de mars pour vérifier.

Monsieur TOMASI répond que des caméras autonomes ont été installées fin janvier, début février, donc avant que les individus soient sur les nids, pour éviter tout dérangement. Dans les protocoles scientifiques des deux années précédentes, les caméras prenaient une photo toutes les cinq minutes, à raison de dix heures par jour, pour essayer de voir s'il y avait ponte, si une activité se déroulait dans la zone de quiétude (activité nautique, terrestre ou naturelle. Pour la petite histoire une fois une chèvre nous a mis en l'air un dispositif autonome, on se demandait pourquoi on n'avait plus d'information...). De plus, à partir du moment où on se rend compte qu'il y a une reproduction potentielle, on se rend physiquement sur le nid toutes les deux semaines pour essayer d'avoir de l'information complémentaire : y a-t-il bien comportement de reproduction et, surtout, les oiseaux sont-ils dérangés et à quelle fréquence ?

Cette surveillance des nids se poursuit le plus tard possible. La plupart du temps, les oiseaux ont quitté le nid fin juin mais on a eu des retours du sémaphore du Cap Corse sur la présence d'adultes l'an dernier très tard dans la saison estivale, fin juillet début août : les jeunes avaient pris leur envol mais les adultes étaient encore présents autour des nids. Cette information était intéressante pour nous.

Monsieur NOVELLA demande s'il n'y a pas trop de dérangement autour du nid de *Giotani*, car il y a de plus en plus de bateaux de transport de personnes qui passent juste devant.

Monsieur TOMASI dit que le Parc marin est conscient de la difficulté de la fréquentation, et du passage qu'il peut y avoir près du petit port de *Giotani*, où il est plus facile de passer entre le rocher et la côte, sans parler des habitudes de tout un chacun. Nous avons fait une demande il y a deux ans aux phares et balises pour mettre en place un balisage pour éviter ce passage de navires entre le rocher de *Mugliarese* et la côte. Cela nous a été refusé car la demande n'était pas conforme avec la réglementation. Potentiellement, si on doit la refaire cette année ou l'année prochaine, on sait ce qu'on doit demander précisément, on apprendra de nos erreurs. Cependant, on ne peut pas empêcher le passage entre le rocher de *Mugliarese* et la côte, ce serait une entrave à la navigation, il faut qu'on trouve un autre moyen. On a des objectifs de sensibilisation de l'ensemble des socioprofessionnels et des acteurs locaux à la présence de ces espèces patrimoniales sur site.

Par ailleurs, Monsieur TOMASI précise que le Parc marin a pris le parti de ne pas matérialiser l'emplacement des nids par des panneaux ou autres. La donnée est publique, elle se trouve sur les arrêtés de protection de biotope, les zones de quiétude sont matérialisées mais pas les nids précisément pour éviter une curiosité un peu déplacée.

Madame CANCEMI intervient en disant que le Parc a un souci réglementaire par rapport aux bouées de signalisation sur les zones concernées par les arrêtés, les aires marines protégées... Il va falloir qu'on y travaille plus dans le détail. En effet, elle estime qu'une bouée entre le rocher de la *Mugliarese* et la côte est indispensable, car tous les bateaux passent en continu. On nous a fait aussi la remarque des zones de jachères qui n'étaient pas non plus délimitées. Donc il y a un travail à faire sur la réglementation et on va se rapprocher des services de l'État pour trouver des solutions aussi rapidement que possible.

Elle poursuit avec l'évolution des études sur les banquettes de posidonies. Elle rappelle que le parc travaille avec les maires concernés par des accumulations importantes de posidonies sur les plages. Un groupe technique a été mis en œuvre à l'OEC, donc le Parc travaille avec l'OEC et les services de l'État concernés pour aller sur les plages qui présentent ces accumulations, et avec les maires. Les solutions peuvent être de

les déplacer, mais uniquement quand les quantités sont importantes, donc avec des autorisations. On l'a expliqué aux mairies, et le message est très bien passé : il ne faut absolument pas déplacer les posidonies lorsque les banquettes sont localisées. A part trois ou quatre plages qui posent problème, cela fonctionne très bien.

Monsieur MAZOTTI fait remarquer que le suivi est proposé cette année sur sept plages, mais pas sur la plage de *Santa Severa* alors que l'accumulation est énorme, et que chaque année on a des demandes de subventions qui nous arrive de la part de la mairie de *Luri*, pour permettre aux personnes d'accéder à la plage normalement.

Madame CANCEMI précise que cette plage ne fait pas partie du suivi scientifique mais elle fait partie du suivi avec les maires. Elle ajoute qu'une étude sur le clapage sera présentée ultérieurement. Le Parc l'a fait faire car on s'est aperçu que sur des plages comme celle de *Luri*, des posidonies sont arrivées en masse, or c'est une plage de galets, ce qui facilite l'intervention, contrairement aux plages de sédiments fins. Le Parc voudrait donc être prêts au clapage, si on ne trouve pas de solution pour déplacer les banquettes dans le « système plage ». En effet, il ne s'agit pas de les emmener dans le maquis n'importe où. Il s'agit en effet d'une espèce protégée aussi bien vivante que morte. Certaines autorisations doivent être données mais normalement on ne devrait pas le faire.

Nicolas TOMASI intervient pour dire que la plage de *Santa Severa* fait partie des plages concernées par le suivi scientifique.

Monsieur DE MARCO a vu dans plusieurs revues que le ministère de la transition écologique reviendrait sur ces dispositions. On n'aurait pas le droit de toucher aux banquettes, ce qui de son point de vue est assez inquiétant. Il demande des précisions.

Madame LOUSTALOT lui répond, en tant que chargée de mission environnement marin à la direction de la mer et du littoral de Corse. Elle dit travailler en ce moment à deux arrêtés du Ministère, le premier qui cadre quelles sont les espèces protégées, l'autre qui cadre les modalités de déplacement des banquettes, les modalités réglementaires pour le clapage des posidonies. Cela permettra d'éviter le flou juridique dans lequel on était avant. Ce sera règlementé mais pas interdit et, en tous cas, il n'y aura pas diminution de la protection de cette espèce.

Monsieur DELLAMONICA assure que le comité sera attentif aux endroits où le clapage sera effectué. Il rappelle qu'à Maccinaggio, il y a quelques années, le clapage a été effectué dans les herbiers de posidonies, dans les vingt-deux mètres de profondeur alors que le point de clapage indiqué était beaucoup plus au large. La problématique était que l'entreprise n'avait qu'une barge et il fallait beaucoup plus de temps pour aller au large, donc c'était une perte d'argent.

Madame CANCEMI précise que le clapage évoqué ici était consécutif au dragage des ports, notamment au port de *Ruglianu*, et celui de *Centuri*. D'ailleurs, ce dernier va bientôt être dragué et nous avons travaillé avec les services de la Collectivité de Corse pour définir un point de clapage bien sûr, bien au large.

Monsieur DELLAMONICA répond qu'effectivement, Nicolas TOMASI l'avait appelé bien avant la réunion et on avait défini entre nous, entre pêcheurs du cap Corse et de *Centuri*, un point de clapage communiqué à Nicolas.

Madame CANCEMI conclut en disant que ça se passe bien, qu'on travaille bien ensemble et on envoie évidemment ces informations à qui de droit.

Monsieur NOVELLA demande où on en est pour les engins qui interviennent sur la plage. Ces gros engins qui interviennent sur la plage tuent toute biodiversité et accentuent les effets du dérèglement climatique. Il rappelle en effet que toutes les plages ont une certaine biodiversité, qu'elles soient en galets ou en sable. Il demande si on ne peut pas aider les entreprises concernées à avoir des engins spéciaux, quitte à les échanger avec d'autres entreprises ? Car chaque année le problème est soulevé, le président de l'exécutif dit qu'il va trouver des solutions, mais la question n'est toujours pas résolue.

Madame CANCEMI répond que les communes sont libres de choisir leur entreprise. Le Parc met des critères très précis dans le cahier des charges qu'il définit, mais elles les suivent ou pas, c'est pour cela qu'on travaille avec elles pour ça. Le président SIMEONI avait parlé d'un service de la CDC qui pouvait intervenir de manière exceptionnelle, comme pour le déneigement dans les villages par exemple. Donc on travaille avec la CDC à une convention qui permette d'intervenir de manière exceptionnelle, mais ce ne sont pas les services de la CDC qui vont remplacer les entreprises pour déplacer les banquettes sur les plages.

Madame CANCEMI poursuit avec le sujet des sondes multiparamètres. L'une a déjà été installée à l'ouest. Il s'agit d'en mettre en place une nouvelle, à l'est, face à la commune de Tomino, elle permettra une meilleure compréhension des masses d'eau.

Monsieur DELLAMONICA demande à quelle profondeur la sonde sera installée.

Madame CANCEMI répond qu'elle sera installée à 35 mètres, mais que cette opération fera l'objet d'une communication ultérieure .

En complément des actions sur la capacité de charge etc, elle annonce que l'observatoire des usages continue. Il s'agit d'analyser tout ce qui est sports nautiques, activités nouvelles etc. Ces actions se font en régie et pas sous forme de prestation. L'ensemble du parc est sectorisé, 26 secteurs sont étudiés, dont certains suivis de plus près, ce qui permet de faire des statistiques. Elle précise que ce suivi est fait en régie. Autre sujet : le Parc va lancer une étude sur la caractérisation de l'activité de pêche de loisirs, que l'on demanderait à un prestataire privé. Ce serait un bureau d'études qui enregistrera les données tout l'été.

Monsieur PICCOLI rappelle qu'ils avaient proposé une rencontre en différents points, dont la mairie de *Canari*, qui était partie prenante, avec les pêcheurs de loisirs, ce qui permettrait de voir tous les pêcheurs sur place et de multiplier les résultats.

Madame CANCEMI dit que ce sera fait.

Elle poursuit avec la mise en place d'un observatoire des changements globaux. Un chargé de mission vient d'être recruté, c'est le dernier des sept postes obtenus pour le parc, en plus des cinq prévus initialement. Il y a déjà énormément de données physiques (pH, température, salinité), on va leur ajouter des données biologiques comme la floraison des posidonies etc. Le Parc va proposer un cadre avant la fin de l'année, une base de données, qui permettra de suivre certains changements.

Madame CANCEMI passe à la gestion : avec le président de l'OEC, et avec les services concernés à la CDC, le Parc a l'ambition de mettre en place un suivi de la pollution plastique. Il s'agit de lancer une étude des plastiques qui arrivent sur les plages du territoire du Parc, de caractériser leur origine, leur quantité etc. Côté sensibilisation, on va lancer de petits forums pour dire que le plastique qui est à l'eau, c'est bien de l'enlever, mais le mieux c'est encore de ne pas le mettre ! Cela permettra d'améliorer la compréhension du phénomène par la population.

On passe à la communication : on va refaire cette belle opération sur la tour d'*Agnellu* et la chapelle de

*Santa Maria*. L'intervention de guides conférenciers est financée par le Parc, depuis trois ans, tout l'été pour expliquer l'histoire de la tour et de la chapelle, intégrée dans le Parc marin. Madame CANCEMI dit que c'est très bien fait, et le conseille à tous les membres du conseil de gestion.

Le Parc sera présent au salon de la plongée avec la CDC, peut être pour la troisième et dernière année, et ensuite on laissera la voie aux clubs de plongée pour continuer cette action.

Madame VIALE s'interroge sur la pertinence d'aller chercher des Parisiens pour les faire plonger ici. Il serait, selon elle, plus judicieux de valoriser les actions du Parc ici, sur le territoire. Si les clubs de plongée veulent monter au salon pour faire leur business, c'est à eux de le financer.

Madame CANCEMI répond que ce qu'elle vient de dire est la conclusion du salon de l'année dernière, mais elle attend une réunion avec tous les clubs pour confirmer la participation du Parc, et surtout avec la collectivité de Corse. En tous cas le Parc n'ira pas au salon si les clubs ne le souhaitent pas, car ce n'est pas l'intérêt d'y aller en tant que Parc. C'était plutôt pour aider les clubs à être valorisés.

Elle présente les panneaux qui indiquent les zones de jachères et qui expliquent que c'est interdit de pêcher les oursins etc. Ils sont placés à l'entrée des plages ou à la sortie des parkings.

Monsieur MAZOTTI dit que les services administratifs et techniques du Parc sont allés à la rencontre des populations de *Barrettali* et de *Canari*. Il y était en tant que vice-président et il a vu que cela a permis de tordre le cou à des non-dits, de désamorcer des situations... Les personnes qui étaient là étaient très satisfaites d'avoir pu participer à cette réunion de sensibilisation et d'information qui a duré plus de deux heures. IL demandera au Parc de venir cet été sur la commune de *Pinu* pour essayer de toucher un peu plus de personnes, celles qui sont là à l'année mais aussi les touristes.

Monsieur RIUTORT déplore le manque de publicité sur cet événement.

Monieur GENNA dit que c'est très bien d'être monté sur la commune de *Canari* et de *Barrettali* car en tant que pêcheur, au mois de septembre il s'est fait prendre à parti. Il y a eu cette histoire des 1200 pêcheurs autorisés, les gens n'ont rien compris et l'ont apostrophé.

Monsieur MAZOTTI précise que le Parc est venu au moment où est sorti l'arrêté sur le denti, et les gens ont mieux compris grâce à cette réunion pourquoi cette espèce devait être protégée.

Monsieur PICCOLI avait le projet, avec son association, de faire un outil de communication sur les espèces protégées, les poissons autorisés, les engins de pêche, les mailles etc, pour les abords du bord de mer. Il a pris contact avec la STARESO et il avait accès à toute l'iconographie pour le faire. Il aimerait si possible avoir un appui technique, voire une subvention pour financer ces panneaux. La mairie de *Canari* est d'accord pour en financer une partie, au moins pour les mettre sur les marines de *Canella* et de *Scala* pour ne pas se retrouver avec des gens qui font des oursinades sur les rochers comme on le voit trop souvent.

Madame CANCEMI dit qu'il n'y a pas de problème pour que le Parc apporte son aide.

Monsieur DEFUSCO souhaite donner une information : le comité régional des pêches a embauché quatre jeunes de Corse au titre des « brigades bleues » pour faire de la pédagogie, informer sur les plages, dans les ports, à l'arrivée des bateaux etc., sur la réglementation, les mesures qui sont prises pour préserver l'environnement, les oursins etc. Elles seront opérationnelles d'ici quelques semaines. Ce sera en complément de ce que fait le Parc, mais ce sera intéressant.



Madame CANCEMI dit que le Parc a pris rendez-vous avec la directrice du comité régional des pêches pour mettre nos éléments en commun.

Madame VIALE a une proposition : aujourd'hui il est facile d'avoir des outils qui informent, via les portables par exemple. Est-ce qu'on ne pourrait pas avoir la diffusion des informations du Parc marin déjà « à la source », à bord des bateaux et avant même d'être sortis des aéroports ou des ports. On a des splendides photos dans les aéroports et les ports mais on n'a pas ces informations de sensibilisation.

Madame CANCEMI dit que ces actions ont déjà été faites par d'autres, elles seront sûrement poursuivies. Dans l'action prochaine on propose des expositions photographiques sur les espèces réglementées et protégées, un peu comme, ces temps-ci, les grands panneaux sur les biocénoses profondes ou les photos d'art de Laurent Ballesta. Ils pourront être en ville et, pourquoi pas, dans les aéroports et dans les ports.

Elle montre un outil PowerPoint interactif qui présente le Parc et qui devrait être terminé avant l'été. Tous les agents du parc pourront l'avoir et le présenter dans les villages qui le souhaitent, dans les manifestations, pour présenter les actions du Parc et le fonctionnement du conseil de gestion également.

Dans la continuité des films immersifs, avec des casques virtuels, que l'on utilise dans les salons, dans les écoles, le Parc va produire un film sur les anneaux de coralligène pour les visualiser et faire de la sensibilisation dans les écoles. En effet, il travaille dans plusieurs écoles, aussi bien pour les Aires marines éducatives mais aussi pour les écoles qui ont des centres qui accueillent les enfants pendant les vacances. C'est un appel à projet qui a bien marché et que l'on pourrait réitérer fin 2023, mais nous reviendrons vers vous pour vous le présenter. On a essayé de mailler le territoire. Pour l'instant, on a quatre AME, et nous travaillons avec plusieurs centres dans les mairies. Ce n'est pas facile car il y a des écoles qui sont dans les villages et qui n'ont pas l'habitude. Il a donc fallu les accompagner, mais nous avons continué. A noter que nous avons été confrontés à une difficulté pour emmener les enfants sous l'eau en plongée, avec des bouteilles, car il leur faut un diplôme, le « savoir nager » et la plupart des enfants ne l'ont pas. Nous n'avons donc pas pu aller jusqu'au bout de l'opération. Le président de la Fédération des sports sous-marins devait rencontrer le recteur cette semaine pour mettre en place des actions. Nous vous tiendrons au courant.

Madame CANCEMI réponds qu'à un moment il y avait une réticence du rectorat à autoriser les enfants à aller en plongée sous-marine, même si c'était subventionné et encadré par des clubs. Mais elle pense que les discussions vont aboutir,

Madame CANCEMI parle d'une action de sensibilisation sur les posidonies avec des associations qui vont venir sur les plages du Parc tout l'été. Les communes seront bien sûr prévenues.

Le DRASMM a prévu des missions d'archéologie sous-marine en particulier sur des sites appelés Cap Corse 1,2,3 et 4. Le Parc va essayer, grâce à une convention public/public, d'étudier simultanément le patrimoine naturel en embarquant des scientifiques à bord du Alfred Merlin, qui est un bateau exceptionnel, très moderne et bien équipé, avec une instrumentation hors du commun.

Elle évoque une exposition suite à l'étude passée sur la toponymie des lieux. Les panneaux sont faits, il reste à trouver un lieu à l'intérieur, c'est un peu la difficulté, pour les exposer avant l'hiver.

Les actions de parrainage, de subventions et de partenariat vont continuer. Si certaines personnes connaissent des acteurs du territoire qui veulent déposer des dossiers, c'est le moment, aussi bien en partenariat qu'en subventions directes.

Monsieur MAZOTTI évoque la Festa di u mare de Luri. Cette année, elle va se trouver en concurrence avec une autre Festa di u mare, à Lumio.

Madame CANCEMI précise que les dates à Luri c'est en juillet, elle n'a pas les dates pour Lumio. Le Parc ainsi que l'OEC seront partenaires.

Le Parc et le Comité régional des pêches essaient de mener des projets de sensibilisation auprès des élèves du lycée hôtelier de Bastia. Le contact a été pris et une convention public/public va être établie pour expliquer ce que sont les espèces, mais aussi qu'il y a des espèces nobles qui pourraient être remplacées par d'autres, peut-être un peu moins nobles. On va les aider à créer des recettes. Cela se fera en complément des actions du comité régional des pêches qui vont commencer cette année.

Monsieur MAZOTTI témoigne du fait qu'il y avait en effet des poissons qui sont aujourd'hui un peu oubliés, mais que les habitants du Cap Corse utilisaient par le passé. Il demande s'il y aura un rapprochement avec les personnes qui ont les techniques de cuisine, pour les faire témoigner.

Monsieur DEFUSCO dit que bien sûr il y aura toujours un rapprochement avec des vieilles recettes, mais il y aura en plus de nouvelles recettes élaborées, avec des chefs étoilés, car il faut toujours faire le buzz. Par ailleurs, on se retrouve avec des populations très importantes d'élaémobranches, qui sont des prédateurs, donc il faut faire attention à ne pas trop les protéger. On peut aussi les valoriser en cuisine.

Madame CANCEMI évoque l'observation d'un spécimen de grand requin blanc à moins de cinq milles des côtes de la *Revelata*. IL est intéressant de savoir que ces grands prédateurs sont présents, donc trouvent à manger. Elle rappelle que les requins ont leurs proies préférées, et que ce n'est pas l'homme !

Elle revient sur le sujet du plastique, pour dire que les petits films seront commandés à des associations qui font déjà ce genre de choses pour expliquer aux citoyens de ne pas jeter de plastique dans le milieu.

Monsieur DEFUSCO précise qu'il faudrait commencer par la communauté de commune du Cap et de la commune de Bastia, pour leur dire que quand il y a du libeccio il faut bien protéger les poubelles. Des quantités monstrueuses sont parties à l'eau ces derniers mois.

Madame CANCEMI affirme que le Parc va essayer de trouver des solutions pour les aider à mettre en œuvre des mesures.

Elle présente l'action « étude de faisabilité sur le clapage », qui a pu être lancée grâce à des budgets supplémentaires obtenues en fin d'année. Cette étude va nous aider à choisir la méthode, le point de clapages, à étudier éventuellement les aspects réglementaires etc. Un petit résumé sera transmis au conseil de gestion.

Elle ajoute qu'un plan de relance sur la surveillance va être lancé : des dispositifs expérimentaux vont être mis en œuvre pour surveiller certains sites et acquérir certaines données. Cela va nous aider, peut-être pour le futur, à surveiller des sites lorsqu'on n'a pas la possibilité de le faire, faute d'effectifs suffisants.

Fin juillet, début août, l'équipe de Gombessa VI reviendra pour prélever des espèces. Ils devraient avoir des sous-marins à trois places pour embarquer des géologues et autres spécialistes, qui ont besoin d'appréhender les fonds de visu et peut-être d'avoir une idée de leur origine. Déjà, les carottes ont parlé, et les spécialistes parlent de résultats importants. Les géologues parlent de remise en question la datation de certaines périodes glaciaires etc. Des publications vont donc peut-être sortir sous peu.

Une étude sur le mont sous-marin présent dans le Parc a été proposée que pour le plan de relance, car nous n'avons pas de données sur ce site à 1200 mètres de profondeur. Elle a permis d'observer certaines espèces

insoupçonnées, notamment le corail bambou... Ce type d'action de connaissance est très important, qu'elle débouche ou non sur des actions de gestion.

Madame CANCEMI passe à la présentation des projets soumis :

- Un projet Life de 3 ans sur les élasmobranches a été accepté. Il va nous permettre de sensibiliser les pêcheurs, les plaisanciers ou autres utilisateurs de la mer, notamment sur le problème des captures accidentelles etc. Il s'agit d'avoir une bonne idée de l'écologie de ces espèces et de leur utilité, en tant que prédateur de haut niveau ;
- Un FEAMPA sur les micro-estuaires a été déposé avec l'Ifremer mais n'a pas encore été accepté.
- Un projet Life « espèces mobiles » est, lui-aussi, en attente de réponse. Il va nous permettre d'avoir plus de données, surtout sur les zones Natura 2000 au large.
- Le FEAMPA « ARP espèces », fait suite au FEAMPA ARP habitats, déjà fait sur notre territoire, en collaboration avec les pêcheurs. Il a été déposé et, pour l'instant, pas encore accepté. Ce qu'on demande, précise Madame CANCEMI, ce sont des aides en personnes, pour nous aider à mettre en place tous ces documents qui sont quelques fois obligatoires règlementairement.

Enfin, les projets soumis à financement externes, en particulier au financement « fonds vert » ont été examinés il y a quelques jours par l'OFB et vont être soumis au Préfet de Région, en charge de leur gestion. Le Parc en a déposé trois.

Le premier est la caractérisation du grand dauphin par l'ADN environnemental. Après les suivis par photo identification, qui nous ont permis de voir qu'un sous-groupe de grand dauphin dans notre parc, et les suivis acoustiques, qui nous permettent de voir où ils se trouvent, l'ADN environnemental devrait nous permettre de savoir si le sous-groupe s'enrichit d'individus venus de l'extérieur et/ou de naissances.

Le deuxième projet fait suite à la convention public / public, avec les phares et balises, pour enlever tous les corps-morts illicites ou les macrodéchets sous l'eau. Nous souhaitons continuer les prospections, mais aussi enlever des morceaux de quais très anciens, qui sont sous l'eau au port de Maccinaggio et qui représentent 250 t de béton. Le retrait devrait permettre aux posidonies de recoloniser ces sites. C'est ce qu'on appelle la restauration passive.

Monsieur DELLAMONICA pense qu'il faudrait réfléchir à conserver ces quais, car ils constituent des récifs artificiels pour les poulpes, les mérous, les petits chapons etc. depuis qu'ils existent, soit plus d'une quarantaine d'années.

Madame CANCEMI répond que les quais sont dans l'herbier. Ils peuvent relarguer des substances autorisées jadis et ils empêchent l'herbier de pousser correctement. Notre première idée, après en avoir parlé aux services de l'État, est plutôt de les retirer. De plus, y a des rochers à un mètre de là, où les espèces peuvent aller se cacher. Elle termine toutefois en disant qu'il sera tenu compte de sa réflexion.

Le dernier projet « Fonds vert » porte sur la détection, la géolocalisation et le retrait d'engins de pêche très profonds, situés à plus de 80 mètres de profondeur. Ces engins se trouvent souvent dans des sites où l'on pêche la langouste. Ils ont été perdus par des pêcheurs à cause du mauvais temps, sans qu'ils puissent les relever car ils sont trop profonds. Nous avons identifié, avec le WWF, un moyen de les localiser, et en septembre, nous allons essayer de confronter les images du sonar avec les images ROV pour voir si les lignes détectées correspondent bien à des filets.

Monsieur Francis MAZOTTI vice-président du parc et président de séance après le départ de Monsieur Gilles SIMEONI conclut la présentation du plan d'action, en soulignant qu'il s'agit là d'un gros travail de l'équipe, en concertation avec tous les partenaires du Parc naturel marin.

Il est procédé au vote. **Monsieur Francis MAZOTTI**, annonce que le PA 2023 est adopté à l'unanimité.

## 7. Questions Diverses

Monsieur MAZOTTI, président de séance, demande s'il y a des questions diverses.

Monsieur NOVELLA pose une question sur les mouillages « plaisance » et « grande plaisance ». « Lors d'une réunion d'information à Calvi, les services de l'État nous ont dit que l'avis simple du Parc serait respecté, c'est-à-dire que le nombre de mouillages serait de trois. Sachant, pour l'information de tous les collègues, qu'il y a beaucoup de mairies qui freinent, heureusement, parce que ces mouillages reviennent cher etc. » Monsieur NOVELLA voit cependant un grand danger, qui pour l'instant ne concerne pas le Parc mais qui pourrait le concerner à l'avenir, c'est que les sociétés privées sont autorisées à postuler au marché. Par exemple, on en voit une sur la *Revelata*, sur des sites protégés, où on a une société privée qui s'installe au bord, avec des interactions. C'est-à-dire qu'il va y avoir des gens sur le bord habilité à recevoir ces VIP etc. Il demande donc où on en est au niveau du Parc.

Madame CANCEMI répond que le plan de relance a financé un corps-mort « grande plaisance » pour la commune de Saint-Florent qui l'avait demandé, une étude de faisabilité pour la commune de *Ruglianu*, qui par ailleurs a une ZMEL (zone de mouillages et d'équipements légers) en projet. Elle précise que le chargé de mission est en congé, mais il lui semble que c'est tout.

Elle ajoute que, en effet, les maires des communes du Parc ne sont pas très intéressés à installer des coffres « grande plaisance » : l'étude de faisabilité financière est trop compliquée, ils ne trouvent pas que ce soit indispensable etc. À part la commune de *San Fiorenzu*.

Madame LOUSTALOT précise qu'elle n'est pas au courant de l'aboutissement du projet. Pour elle, c'était encore en cours. Il n'y avait pas de décision actée sur le nombre de coffres qui vont être mis.

Madame CANCEMI précise qu'elle se renseignera afin d'informer au plus vite le conseil de gestion.

Monsieur Claude BOULANGER demande des informations sur les deux balisages écoconçus installés dans le Parc.

Madame CANCEMI rappelle qu'ils ont été installés fin juillet 2022. Depuis, il y a eu une fréquentation nulle. Cette année, nous discuterons avec l'association des pêcheurs et plaisanciers d'*Erbalunga*, sélectionnée pour la gestion de ces deux mouillages écoconçus.

Monsieur DE MARCO réitère une suggestion qu'il a déjà faite au Parc de concerter un marin et directeur de port émérite, Monsieur Pierre-Jacques DE BERNARDI. Il ajoute avoir constaté, avec Laurent RICQUIERS qu'une des balises est à 600 mètres du port. Lorsque ça tape un peu le soir, les gens ne vont pas s'y amarrer pour manger ou faire des courses au village.

Monsieur DE BERNARDI rebondit en disant qu'il faut revoir l'implantation. « On ne peut pas mettre une balise à 250 mètres du rivage pour un bateau de sept mètres, alors que l'on sait que ces bateaux sont en limite des zones de baignade et que juste à côté, on a des bouées connectées pour des bateaux de 15 mètres. Il faut en discuter sérieusement avec l'association gestionnaire », estime-t-il.

Madame CANCEMI se dit tout à fait ouverte à des discussions pour trouver des solutions. Nous changerons les AOT, on verra au niveau du matériel, car il a été acquis par le Parc, mais vous pourrez bien sûr les repositionner en tenant compte des biocénoses : herbiers etc.

Monsieur MAZOTTI dit que sur les mouillages, sa commune a réfléchi, avec la DMLC et l'équipe du Parc à mettre en place une ZMEL. On a obtenu les financements, le bureau d'études a été choisi, l'étude va commencer dans quinze jours. Si tout va bien, il devrait y avoir quinze mouillages sur cette ZMEL qui a été définie à *Pinu*. Deuxième chose : il y a un appel à projets « balisages » sur l'enjeu 5, dans la partie « Projets et actions de gestion » et avec la commune de *Murcia*, qui fait partie de la communauté de communes, nous avons discuté de la pression exercée en termes de mouillages de navires de 15, 20 mètres. Elle m'a demandé d'en parler au Parc. Si l'on met en place le balisage, il va y avoir un coût important, il va falloir prévoir un chenal d'accès à la plage, voire une zone de non-navigation car le trafic est important. Peut-être que la mairesse reviendra vers le Parc pour organiser la navigation sur ce plan d'eau.

Monsieur GERONIMI demande si le Parc suit le phénomène des invasions d'espèces : barracudas ou crabes bleus.

Madame CANCEMI précise que pour eux, le barracuda n'est pas considéré par une espèce invasive, mais que pour le crabe bleu il existe un groupe technique à l'Office de l'environnement, qui suit ça sur toute la Corse. On en a trouvé dans le port privé de *San Fiorenzu* ainsi qu'à *Siscu*.

Elle propose comme dates de conseil de gestion le 3 juillet 2023, le 2 octobre 2023, le 4 décembre 2023 et demande aux membres présents de les bloquer, si possible, sur leur agenda.

Monsieur Francis MAZOTTI remercie l'assemblée et lève la séance à 18h20.

## Tableau des décisions et délibérations

	Intitulé	N° délibérations
Délibération	Le compte-rendu du conseil de gestion du 28 novembre 2022 est approuvé à l'unanimité	PNMCCA_CDG _2023_01
Délibération	Le règlement intérieur du Parc naturel marin du cap Corse et de l'Agriate est approuvé à l'unanimité	PNMCCA_CDG _2023_02
Délibération	Monsieur Gilles SIMEONI est déclaré élu Président du Conseil de gestion du Parc naturel marin du Cap Corse et de l'Agriate/Parcu naturale marinu di u Capicorsu è di l'Agriate.	PNMCCA_CDG _2023_03
Délibération	<p>Sont élus Vice-Présidents du Conseil de gestion du Parc naturel marin du Cap Corse et de l'Agriate/Parcu naturale marinu di u Capicorsu è di l'Agriate.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Anne-Laure SANTUCCI, au titre de la catégorie des collectivités territoriales et de leurs groupes compétents,</li> <li>- Francis MAZOTTI, au titre de la catégorie des collectivités territoriales et de leurs groupes compétents,</li> <li>-Marc TOMI, au titre de la catégorie des collectivités territoriales et de leurs groupes compétents,</li> <li>-Daniel DEFUSCO, au titre de la catégorie des organisations représentative des professionnels,</li> <li>-Jean-Jacques RIUTORT, au titre de la catégorie des organisations locales d'usagers de loisirs en mer,</li> <li>-Jean-Valère GERONIMI, au titre de la catégorie des associations de protection de l'environnement et du patrimoine culturel</li> </ul>	PNMCCA_CDG _2023_04
Délibération	<p>Sont élus membres du Bureau du Conseil de gestion du Parc naturel marin du Cap Corse et de l'Agriate/Parcu naturale marinu di u Capicorsu è di l'Agriate.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nicolas QUILICI, Ange-Pierre VIVONI et Pierre SAVELLI au titre de la catégorie des collectivités territoriales et de leurs groupes compétents,</li> <li>- Denis DELLAMONICA, Maud VIALE et Louis AZARA au titre de la catégorie des organisations représentative des professionnels,</li> <li>- Daniel BURON et Charles VIALE, au titre de la catégorie des organisations locales d'usagers de loisirs en mer,</li> </ul>	PNMCCA_CDG _2023_05

---

**- Christian NOVELLA et Jean-Marcel VUILLAMIER, au titre de la catégorie des associations de protection de l'environnement et du patrimoine culturel,**

**- Denis JOUFFROY et Alexandre VELA, au titre des personnalités qualifiées**

---

<b>Délibération</b>	<b>Le conseil de gestion approuve à l'unanimité le plan d'actions 2023 du Parc naturel marin du Cap Corse et de l'Agriate</b>	<b>PNMCCA_CDG _2023_06</b>
---------------------	---	--------------------------------

---

## Annexe 1

### Quorum : 47

<b>Représentants de l'État et de ses établissements publics</b>	<b>Membre titulaire</b>	<b>Représentant</b>
Le Préfet maritime	Gilles BOIDEVEZI	Grégoire CHAVIGNOT
Le directeur interrégional de la mer Méditerranée	<del>Eric LEVERT</del>	Marc MICHEL
Le directeur régional de la direction de la mer et du littoral Corse	Riyad DJAFFAR	Constance FABRE PETON
Le directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale de Corse	René DEGIOANNI	Christophe LEMONNIER
Le délégué du conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustre de Corse	<del>Michel MURACCIOLE</del>	Julie ENJALBERT
<b>Représentants des collectivités territoriales et de leurs groupes compétents</b>	<b>Membre titulaire</b>	<b>Membre suppléant</b>
Collectivité de Corse	Gilles SIMEONI	<del>Flora MATTEI</del>
Collectivité de Corse	<del>Anne-Laure SANTUCCI</del>	Juliette PONZEVERA
Collectivité de Corse	<del>Jean Martin MONDOLONI</del>	Marie-Thérèse MARIOTTI
Communauté d'agglomération de Bastia	Jeanne CALLIER- VEYRES	<del>Bruno POLIFRONI</del>
Communauté de communes du Cap Corse	Francis MAZOTTI	<del>Jean Toussaint MORGANTI</del>
Communauté de communes du Cap Corse	Nicolas QUILICI	<del>Pierre RIMATTEI</del>
Communauté de communes Île Rousse-Balagne	Jean-Paul GUERRIERI	Lionel MORTINI
Communauté de communes du Nebbiu Conca d'Oro	Marc TOMI	Christian TOMI
Communauté de communes du Nebbiu Conca d'Oro	Paul COSTA	<del>Jean-François BENVENUTI</del>
Associations des maires et présidents de communautés de communes de Haute-Corse	<del>Ange-Pierre VIVONI</del>	Dominique BACCARELLI
Commune de Bastia	<del>Pierre SAVELLI</del>	Gérard ROMITI
<b>Représentant de l'organisme gestionnaire de la réserve des îles du Cap</b>	<b>Membre titulaire</b>	<b>Membre suppléant</b>
Office de l'environnement de la Corse	Joseph MAGNAVACCA	
<b>Représentants des organisations représentatives des professionnels</b>	<b>Membre titulaire</b>	<b>Membre suppléant</b>
Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins de Corse	Daniel DEFUSCO	Jessica DJOUX
Prud'homie des pêcheurs	<del>Sébastien RIALLAND</del>	Jean-Christophe GENNA



Prud'homme des pêcheurs	<del>Laurent</del> <b>BRIANCON</b>	Paul Félix ALLEGRINI
Syndicat majoritaire au sein du bureau du CRPMEM	Denis DELLAMONICA	<del>Eric</del> VILLAIN
Entreprises de batellerie	Sylvain CAMPOS	<del>Roger</del> MIPATRINI
Structures commerciales agréées de plongée	Maud VIALE	<del>Stéphane</del> RAMAZOTTI
Entreprises prestataires de loisirs	Louis AZARA	<del>Franck</del> LIVRAGHI
Professionnels du nautisme	Christophe PAGLIAI	<del>Maxime</del> BEUX
Professionnels du nautisme	Sauveur MASCIA	<del>Dominique</del> MONTIER
Association de gestionnaires de port de plaisance	Pierre-Jacques de BERNARDI	Jean TOMA
Syndicat des Pilotes des Ports	Charles-Guillaume COSTA	<del>Achille</del> RAFALLI
Professionnels de l'hôtellerie	<del>Don Louis</del> CIPRIANI	Bernard GUIDICELLI
Entreprises de transport maritime	Pascal TROJANI	<del>Marc Antoine</del> EBRAVE
<b>Représentants des organisations locales d'usagers de loisirs en mer</b>	<b>Membre titulaire</b>	<b>Membre suppléant</b>
Fédération française d'études et de sports sous-marins	Daniel BURON	<del>Virginie</del> SERAFINI- DOCQUOIS
Ligues départementales ou régionales de sports nautiques	Éric VALERY	<del>Sauveur</del> GRISONI
Ligue régionale de voile	Charles VIALE	<del>Isabelle</del> MURZILI
Associations de pêcheurs plaisanciers adhérentes à une fédération nationale	<del>Michel</del> LEMEUNIER	Philippe PICCOLI
Associations de pêcheurs plaisanciers adhérentes à une fédération nationale	Jean-Jacques RIUTORT	<del>Daniel</del> BOUNIOT
Associations de chasseurs sous-marins adhérentes à une fédération nationale	Jean-François DE MARCO	<del>Alain</del> VERGNES
Associations de plaisanciers	Claude BOULANGER	<del>Pierre-Philippe</del> ESTRUGO

<b>Représentants des associations de protection de l'environnement et du patrimoine culturel</b>	<b>Membre titulaire</b>	<b>Membre suppléant</b>
Associations agréées de protection de la nature	Christian NOVELLA	Michelle FERRANDINI
Associations pour l'étude écologique du maquis	<del>Anne-Claire</del> VIALE	<del>Denise</del> VIALE
Asso. D'étude et de valorisation du patrimoine local	Jean-Paul COLOMBANI	<del>Caroline</del> PAOLI- CIAVALDINI
Asso. D'étude et de valorisation du patrimoine local	<del>Charles</del> PINELLI	<del>Pierre-Marie</del> ANGELI

Asso. Active dans le domaine de l'éducation à l'env.	Jean-Valère GERONIMI	Céline LABBÉ
Conservatoire des espaces naturels de Corse	Jean-Marcel VUILLAMIER	<del>Philippe BONIN</del>
<b>Personnalités qualifiées</b>	<b>Membre</b>	<b>Procuration donnée à</b>
Histoire sous-marine	<del>Franca</del> CIBECCHINI	Alexandre VELA
Mammifères marins et tortues marines	<del>Catherine</del> CESARINI	Eric DURIEUX
Sciences humaines et sociales	Denis JOUFFROY	
Halieutique	Éric DURIEUX	
Habitats et espèces marines méditerranéennes	Alexandre VELA	